

DETERMINATION DU REVENU NET

□ LES BIENS IMMOBILIERS SIS EN Belgique

□ Immeubles donnés non bâtis (terrain), matériel et outillage donnés en location à une personne autre qu'une personne physique (personnes morales, associations, etc...)

Montant net des loyers perçu (loyers+avantages locatifs), et au minimum sur le montant du RC indexé.

Montant net des loyers = Montant brut – 10 % (pas de limitation)